

# Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie

Février  
2011



## Régions

Pays de Loire

Limousin

Guadeloupe

Lorraine

## Articles

Y aller, ne pas y aller...

Formation : mode d'emploi

## Brèves

Fonction Publique Hospitalière

1ère Journée Psycho-Gérontologie

# Sommaire

---

<b>Editorial</b>	<b>Grève nationale du 28 janvier 2011 :</b> Les psychologues seront-ils dans la rue ? Les psychologues étaient dans la rue ! <i>par B. Guinot &amp; B. Schneider</i>	<b>3</b>
<b>Régions</b>		<b>4</b>
	Limousin	4
	Pays de La Loire	4
	Lorraine	5
	Guadeloupe	5
<b>Les Brèves</b>		<b>7</b>
	Communiqué : succès de la mobilisation des psychologues contre la précarité et le démantèlement de leur profession	7
	Fonction Publique Hospitalière : <i>Temps FIR Circulaire du 4 mai 2010</i>	8
	Groupe de travail FPH	8
	Le débat s'installe, les avis s'expriment et quelques fois divergent	8
	5èmes Entretiens de la Psychologie	9
	Aux adhérents individuels de la FFPP, appel à cotisation	10
	SF Youth Initiative	11
	1ère journée Psycho-Gérontologie	11
	Et pendant ce temps du côté du forum...	12
<b>Articles</b>		<b>13</b>
	Y aller, ne pas y aller...	13
	Le code de déontologie des psychologues est-il réellement sans valeur légale ?	15
	Les Masters de Psychologie : Forum	16
	Formation : mode d'emploi : le Droit Individuel à la Formation	16
	Journée d'étude déontologie de la CNCDP	
	Les attestations du psychologue, responsabilités et enjeux	17
	Psychologue en « humani-terre » ou des exigences révisées par l'interculturalité	19
	CIThÉA Famille et Professionnel, une expérience, une expertise	20
<b>Formations</b>		<b>21</b>
<b>Librairie</b>		<b>22</b>
<b>L'Agenda</b>		<b>24</b>



Brigitte Guinot  
Psychologue,  
co-présidente de la FFPP



Benoît Schneider  
Professeur de psychologie,  
co-président de la FFPP

La CGT ouvre la mobilisation fin décembre en déposant un préavis de grève nationale pour le 28 janvier. Elle est rejointe un peu plus tard par l'UNSA et par Sud. La FFPP a d'emblée soutenu ce mouvement dont l'initiative légitime porte sur une série de points qui relèvent en particulier de l'organisation du travail et qui sont de la responsabilité des syndicats représentatifs.

Ce sont donc près de 600 psychologues, très motivés pour exprimer leur ras le bol, qui se retrouvent devant le ministère de la santé ce vendredi 28 janvier à Paris, relayés par plusieurs centaines de collègues devant les ARS de différentes villes de province, soutenus par un taux de gréviste exceptionnel dans les hôpitaux et les institutions. À Paris, l'amphi de l'hôpital Cochin n'a pas réussi à accueillir tous les psychologues qui s'étaient donné rendez-vous à l'issue de la manifestation. C'est dire l'importance de la mobilisation.

Le ministère de la santé, malgré une fin de non recevoir méprisante à une demande de rendez vous début janvier, a bien été obligé de rencontrer une délégation à laquelle nous participons au coté de nos collègues de la CGT, de l'UNSA, de SUD et du Réseau. Accueil condescendant tant par le dispositif de délégation chargée de nous recevoir que dans les modalités d'accueil : Mme Salfati, « adjointe sous directrice aux ressources humaines système de santé », se limite à une brève salutation pour laisser place aux seconds couteaux au timing serré, petite salle froide en annexe du hall d'entrée. Tour de table sur les points soulevés, réponses minimalistes : rappel de l'intervention de la secrétaire d'état, Mme Berra au Sénat au sujet du temps FIR (cf. brève p6), annonce de la présence des Directeurs des ARS pour présider les concours de recrutement dans la FPH et engagement à traduire « plus haut » les préoccupations de la profession telles qu'exprimées par un taux de grève record (36,5% dans la FPH, 28% par ailleurs, chiffres annoncés en séance par le ministère). Bref, du théâtre. Personne n'est dupe.

Le plus important maintenant est d'envisager la suite. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce mouvement n'est pas tombé du ciel et qu'il arrive dans une période sociale très complexe dont les psychologues sont des témoins de première ligne. Ce mouvement collectif réussi dans sa manifestation publique (ce qui ne s'était pas reproduit depuis la mobilisation de la

profession pour l'obtention du titre il y a presque 30 ans) s'appuie d'abord sur un fort sentiment de lassitude des psychologues. Mais sa mise en mouvement repose également sur un travail de longue haleine entre organisations syndicales et associatives, qui depuis des mois travaillent ensemble au sujet du recours sur le titre de psychothérapeute, échangent dans le cadre de réunions sur l'évolution du code de déontologie, élaborent des colloques, des manifestations diverses au service de la psychologie et des psychologues.

Mais l'assemblée en amphi qui a suivi la manifestation l'a bien montré : si le sentiment collectif d'un mépris pour la profession trouve une dynamique d'expression forte, la profession reste marquée par des débats vigoureux sur les moyens de sa reconnaissance, tant concernant nos stratégies de lutte que sur nos objectifs politiques ou sur les stratégies préconisées pour les atteindre.

Au-delà du spontanéisme et de l'enthousiasme de cette journée, il reste donc nécessaire de travailler et préciser nos positions, de soumettre au débat nos divergences, de trouver des points d'accord et de progrès, de découvrir de nouvelles voies de reconnaissance, et ce dans la durée. N'oublions pas le travail engagé depuis plusieurs années : en référence à l'unicité du titre, réécriture du code de déontologie, mise au travail des moyens de sa validation, conférence de consensus sur l'examen psychologique de l'enfant, colloques thématiques clinique et politique, évolution de la formation initiale et continue pour citer quelques exemples où la FFPP œuvre de façon continue et active, en recherche constante de partenariats forts.

Mais l'actualité doit prendre date et la mobilisation trouver des points d'ancrage. Notre proposition lors de l'assemblée générale a été la suivante à propos du temps FIR : soumettons à tous les directeurs d'établissement de la FPH un courrier faisant rappel de la réponse de Nora Berra aux Sénateurs, et publions sur nos sites la liste actualisée de l'« excellence » des établissements qui reconnaissent les pleines fonctions des psychologues qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Des moyens ponctuels accessibles à valeur symbolique forte peuvent être porteurs de progrès modestes mais concrets. Nous nous y engageons.



### *Assemblée Générale de la coordination Régionale Limousin*

La coordination régionale Limousin tiendra son Assemblée Générale le **10 février 2011 à 20h30**, salle Blanqui 2 à Limoges, avec à l'ordre du jour :

- actualité nationale : titre de psychologue, CNCDP et GIRÉDÉP, Europsy, conférence de consensus sur l'examen psychologique de l'enfant,
- actualité régionale : bilan moral (groupes de travail, formations, conférences) et bilan financier,
- élection du bureau (2 postes à renouveler).

En 2011, se poursuivent à Limoges les deux groupes : analyse de la pratique (une fois par mois en journée et en soirée) et une formation sur le Rorschach (une fois par mois en soirée), avec Françoise Perrin-Dureau.

Probablement, d'autres informations à venir à l'issue de l'AG...

**Emmanuelle Lafitte-Dry**,  
pour le bureau de la coordination  
régionale Limousin FFPP.



Après l'AG constituante du 29 mai 2010, la Coordination Régionale FFPP des Pays de la Loire a mis en place sa seconde AG le 4 décembre dernier. Cette AG a eu pour objectif principal de présenter le Règlement Intérieur sur lequel le Bureau travaille depuis plusieurs mois. Celui-ci a été accepté à l'unanimité et pourra donc être proposé au CAF du 15 janvier 2011 pour validation.

Cette AG a aussi été l'occasion de mieux faire connaître l'organisation générale de la FFPP grâce à un diaporama présentant les différentes instances, les principales missions, les organismes adhérents, les commissions et les chargés de mission, les services,

etc., mais aussi les supports de communication (Fédérer, les Forums, etc.).

La discussion s'est orientée essentiellement sur la mise en place des Commissions Régionales par l'ARS (Agence régionale de la Santé) en vue de faire appliquer le Décret relatif au titre de psychologue. Philippe Grosbois, Chargé de mission Psychothérapie à la FFPP, et membre de la Coordination FFPP PDL, a pu répondre aux divers questionnements, et un appel a été fait aux membres FFPP PDL dont les profils correspondent (Cf. Décret) pour se faire connaître au plus vite afin de participer à ces commissions.

Différents projets pour la Coordination Régionale, répertoriés à l'issue de la précédente AG, ont pu être discutés, tels que la mise en place de Journées d'étude visant à favoriser la communication entre psychologues de la région (connaître les confrères et leurs spécialités, partage de questionnements, etc.), connaître nos champs respectifs (social, développement, clinique, travail,...) pour asseoir nos spécialités et nos crédibilités respectives. Mais aussi quelle est la « couleur locale » des outils psychologiques et psychothérapeutiques ? Quelles sont les spécialités et orientations des psychologues de ma région : psychanalyse, TCC, systémique, ethnopsychiatrie, etc... ? Quid du code de déontologie et de son application ? Concernant l'information au public : promouvoir les usages et pratiques en psychologie auprès des individus, des institutions, acteurs en santé, et entreprises. Développer les liens avec les départements de psychologie des universités en Pays de la Loire (Angers et Nantes) et promouvoir les liens chercheurs et praticiens,...

Bref, la Coordination Régionale FFPP PDL est en plein essor et souhaite accueillir de plus en plus de psychologues de la région afin d'enrichir les échanges et les contributions.

Pour le Bureau de la Coordination régionale,  
**Christine Jeoffrion**, Présidente  
[Christine.Jeoffrion@univ-nantes.fr](mailto:Christine.Jeoffrion@univ-nantes.fr)  
**Béatrice Lagarenne**, Vice-Présidente  
[beatrice.lagarenne@yahoo.fr](mailto:beatrice.lagarenne@yahoo.fr)

**Calendrier Prévisionnel des Réunions**

*Premier semestre 2011 (sous réserve de modifications)*

**Assemblée Plénière Régionale le samedi 19 février 2011 à 9h00 au CHU de Pointe-A-Pitre**

**Assemblée Plénière Régionale le samedi 21 mai 2011 à 9h00 au CH de Basse-Terre**

**Assemblée Plénière Elective Régionale le samedi 25 Juin 2011 à 9h00 au CHU de Pointe-A-Pitre**



Lorraine

« *Je grandis, Comment tu m'aides ? Les interventions du psychologue auprès des 0-18 ans* »

La naissance, les premiers pas, l'entrée à l'école, au collège, les copains, la puberté, l'adolescence, la maladie, le handicap, les accidents, la violence, le mal-

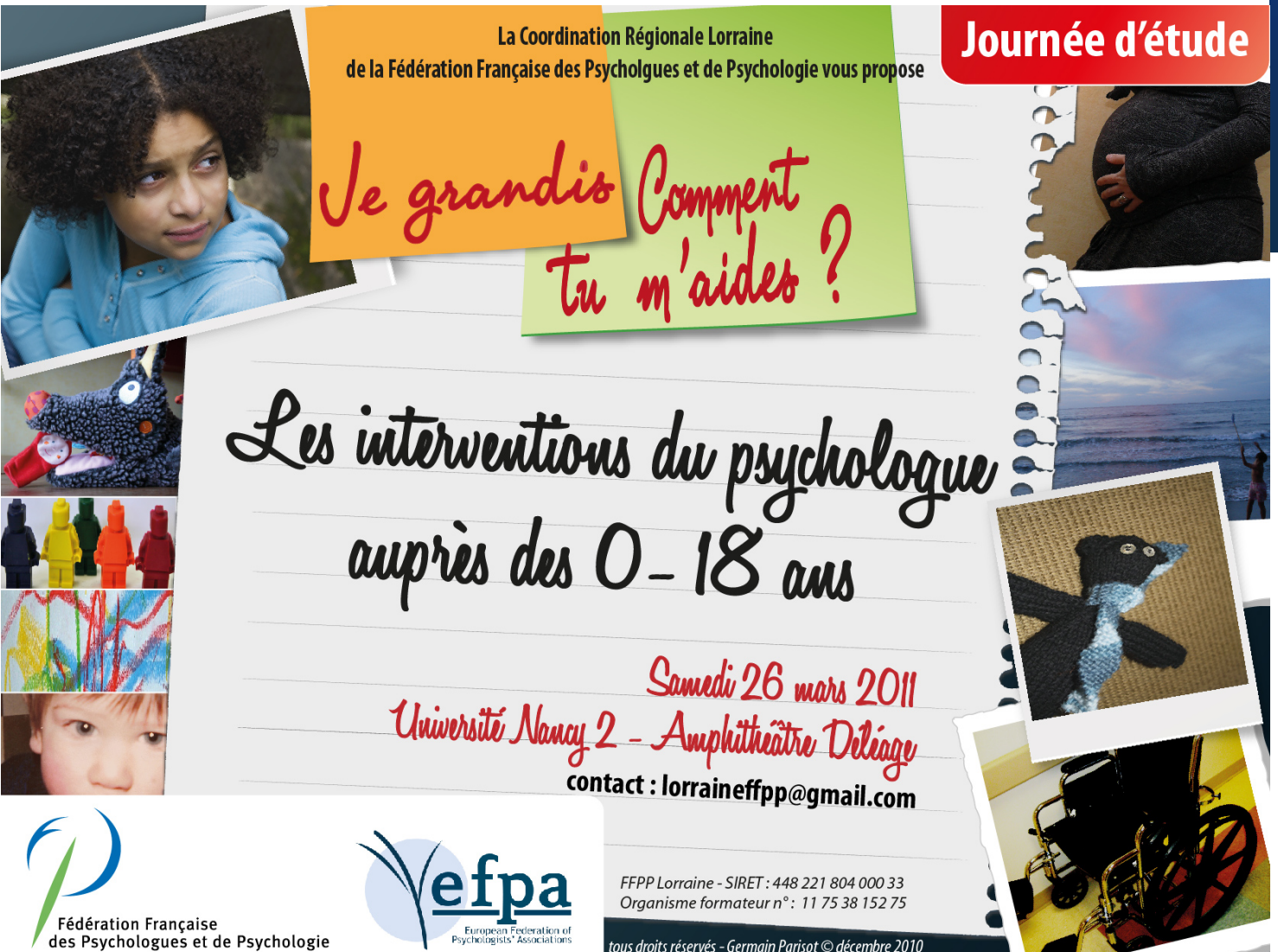
être, la souffrance, l'échec, le bilan, l'évaluation, les groupes, les psychothérapies individuelles, le langage, les médiations,...

A la diversité des problématiques des enfants et des adolescents, à la multiplicité des situations auxquelles ils sont confrontés, les psychologues pensent, imaginent, proposent des pratiques, variées, originales, pluri-théoriques, dans le but d'aider, de soutenir les enfants, les adolescents et leur famille.

Plus d'une dizaine de psychologues, venus de toute la Lorraine, vont ainsi venir témoigner d'un aspect de cette pratique diversifiée. Praticiens et universitaires, psychologues cliniciens, du développement, autant de regards différents qui viendront se croiser, s'entrecroiser, parfois se contredire, et finalement se compléter.

Cette journée d'étude s'adresse aux psychologues, praticiens et universitaires, aux étudiants, mais aussi aux éducateurs et autres travailleurs sociaux, infirmiers, médecins et autres soignants, professeurs, et plus généralement tout professionnel travaillant dans les domaines de l'enfance et de l'adolescence.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire : [lorraineffpp@gmail.com](mailto:lorraineffpp@gmail.com) / sur le site de la FFPP, rubrique formation ou [cliquer ici](#).



La Coordination Régionale Lorraine  
de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie vous propose

**Journée d'étude**

*Je grandis Comment tu m'aides ?*

*Les interventions du psychologue auprès des 0-18 ans*

*Samedi 26 mars 2011*  
*Université Nancy 2 - Amphithéâtre Déliaze*  
contact : [lorraineffpp@gmail.com](mailto:lorraineffpp@gmail.com)

FFPP Lorraine - SIRET : 448 221 804 000 33  
Organisme formateur n° : 11 75 38 152 75

tous droits réservés - Germain Parisot © décembre 2010



Je grandis Comment tu m'aides?

Les interventions du Psychologue auprès des 0 - 18 ans

NANCY  
26 mars 2011

Journée d'étude

Matin samedi 26 mars 2011 Après-Midi

8H30: Accueil des participants

9H: Allocutions d'ouverture

Benoît Schneider (co-président FFPP), Céline Thiéry (présidente Coordination Région Lorraine FFPP), Elise Marchetti (chargée de mission).

9H15 - 11H: **ENFANTS ET PARENTS : FACE AU RÉEL.**

9H15 : **Le désir d'enfant à l'épreuve d'un séjour en réanimation néonatale.**

Isabelle Bulle, Psychologue clinicienne, Maternité Régionale, Nancy, Service de réanimation et médecine néonatale.

9H45 : **Le temps de l'enfant, le temps de(s) institution(s) et le psychologue.**

Virginie Tschomodanov, Psychologue du développement et de l'éducation, Centre d'Action Médico Sociale de Metz.

10H15 : **Pragmatique et Autisme, vers une modélisation de l'intercompréhension dans l'entretien clinique.**

Manon Yzoard, Étudiante en Master 2 de Psychologie Clinique Normale et Pathologique et Martine Batt, Maître de conférence en psychologie, G.R.C., Université Nancy 2

10H45: Pause

11H : Session interactive de posters.

11H20 - 12H20 : **L'ENFANT FACE AU SOMATIQUE.**

11H20 : **L'annonce du diagnostic de cancer à l'enfant.**

Marianne Coutelour, Psychologue clinicienne et Martine Batt, Maître de conférence en psychologie, G.R.C., Université Nancy 2

11H50 : **L'éducation thérapeutique : l'exemple des ateliers pour la prise en charge de l'obésité infantile.**

Bernadette Wolf, Psychologue, Centre Médico-Psychologique de Hayange et Thionville et Valérie Estève, Diététicienne, Association Diabète Obésité Risques Cardiovasculaires, Verdun (ADOR 55).

12H20 : Pause Déjeuner.

13H30 - 15H : **L'ENFANT, L'ADO ET LE SOCIAL.**

13H30 : **L'évaluation de l'enfant en danger dans un service éducatif judiciaire.**

Christophe Defert, Psychologue, AEM054 (Assistance Educative en Milieu Ouvert) Association JCLT (Jeunesse, Culture, Loisirs, Technique) Groupe SOS.

14H : **Groupe thérapeutique Roman Photo auprès de pré-adolescents auteurs et victimes d'agressions.**

Elise Marchetti, Psychologue, Centre Hospitalier de Verdun, Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

14H30 : **La pratique de l'art-thérapie auprès d'enfants et d'adolescents dans un Institut Médico-Educatif.**

Stéphanie Frionnet et Marie-Charlotte Demange, Psychologues cliniciennes, Etablissement Public Départemental d'Accompagnement Médico-Social, Bar-le-duc (EPDAMS 55).

15H : Session interactive de posters.

15H30 : Pause.

15H50 - 16H50 : **INTERVENTIONS SPECIFIQUES AUPRES DES ADOLESCENTS.**

15H50 : **Sexualité chez les adolescents.**

Anne Strack, Psychologue clinicienne, Centre de Planification et d'Education Familiale de Lunéville et Centre Hospitalier de Lunéville, service de gynécologie/obstétrique.

16H20 : **Prise en charge psychologique d'adolescents non demandeurs de soins.**

Yannick Piccardi, Psychologue, Centre Hospitalier de Verdun, Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

16H50 : Tables Rondes.

17H20 : Conclusion de la journée et remise des Actes.





## Succès de la mobilisation des psychologues contre la précarité et le démantèlement de leur profession

Le 28 Janvier 2011 a été un succès national. Les psychologues en colère ont répondu massivement à l'appel des syndicats et des organisations professionnelles. Nombreux au rendez-vous, mais pas le ministère !

A Paris, devant le ministère, plus de 600 psychologues sont venus de toutes les régions, en province devant les ARS : 150 à Toulouse, Marseille, Rennes, 250 à Lyon, une centaine à Bordeaux, Strasbourg, Valence, Nancy, Saint-Denis (Réunion) et un grand nombre devant les CHU de nombreuses villes, en journée d'inter-collégiale comme au Conseil Général de l'Eure. De tous lieux d'exercices confondus, fonctions publiques hospitalière, territoriale, état, justice, enseignement, pôle emploi, secteur associatif, médico-social, étudiants, libéraux... ils étaient présents pour dire leur colère suite à la publication en 2010 des trois textes concernant notre profession et au mépris avec lequel le ministère considère notre profession. Selon les chiffres donnés par le ministère, il y a eu 28% de grévistes tous secteurs confondus, dont 35% pour les CHU, plus encore dans les centres hospitaliers en atteignant même 90% dans l'est de la France !

Grâce à l'ampleur de la mobilisation, nous avons été reçus par des représentants de la DGOS. À cette rencontre étaient présentes les 5 organisations associatives ou syndicales qui ont été à l'initiative du mouvement ou l'ont relayé de manière très active, à savoir CGT, SUD, UNIONS REGIONALES UNSA SANTE SOCIAUX pour les syndicats, FEDERATION FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES ET DE PSYCHOLOGIE et RESEAU NATIONAL DES PSYCHOLOGUES pour les associations.

Les représentants de la Direction de l'hospitalisation ont enregistré nos revendications et se sont engagés à les relayer auprès de la DGOS et du cabinet du ministre. Ils ont tenté de dédouaner le ministère de sa responsabilité dans la lecture qui est faite par les directions concernant la circulaire du 4 mai 2010 et en particulier du respect de la fonction FIR, et ont précisé d'une part que la circulaire de 1995 restait applicable et d'autre part qu'un représentant de l'ARS ferait partie du jury des concours sur titre FPH.

Suite à notre proposition d'un début de travail conjoint avec les pouvoirs publics sur le « dossier psychologue », tous champs confondus, ils ont valorisé la manière dont nous avons présenté le cœur de notre métier et nous ont enjoint à nous positionner dans les écrits que nous leur adressons de cette façon plus que dans une logique uniquement revendicative.

Lors de l'assemblée générale qui a suivi, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer la dégradation des conditions de travail et d'exercice des psychologues tous secteurs confondus (précarité, atteinte à l'autonomie professionnelle,...) et de nombreuses propositions d'action ont été formulées (établir une pression collective pour faire appliquer les concours sur titre dans la FPH et obtenir des CDI dans le secteur privé, travailler à une évolution nécessaire de la formation initiale, faire reconnaître l'exercice de la psychothérapie par les psychologues, mener des actions visant la cotation des actes et des diagnostics dans la FPH, s'opposer collectivement au refus de la fonction FIR pour les contractuels, organiser des rencontres avec les pouvoirs publics dans les régions, etc.).

Elles nous ont renforcés dans la nécessité de poursuivre et d'élargir cette action en intersyndicale (SNP, CFDT, FO) au côté des organisations professionnelles afin de fédérer toutes nos actions jusque là parcellaires. Il nous reste donc maintenant à définir en commun la poursuite de l'action.

**PROCHAINE ACTION NATIONALE A PREVOIR AU PRINTEMPS !**

Alain Billou, Sénateur de Seine-et-Marne, a interrogé le ministère du travail de l'emploi et de la santé, dans une question écrite sur la question du temps FIR (circulaire du 4 mai 2010). Dans sa réponse, Mme Norra Berra, Secrétaire d'État en charge de la Santé, assure que le temps FIR n'est pas supprimé pour les contractuels. Elle appuie sa réponse sur la lettre circulaire 16 août 1995, relative à l'organisation du temps de travail des psychologues hospitaliers contractuels qui n'est pas abrogée (mais qui n'est jamais parue au Journal Officiel). Les contractuels peuvent demander l'inscription du temps FIR dans leur contrat de travail. Mme Nora Berra a rappelé que la circulaire du 10 mai ne faisait que rappeler les différences statutaires entre contractuels et titulaires.

Mme Nora Berra oublie cependant de rappeler que le contenu du contrat de travail pour un contractuel est à la discrétion du directeur de l'établissement et que la position d'un contractuel psychologue ne lui permet de soutenir et de demander la reconnaissance de cette fonction FIR que si le directeur de l'établissement est lui-même convaincu de son bien fondé.

Rappelons notre position : la fonction FIR au delà des aspects statutaires, est une obligation déontologique et technique du psychologue.

Il est évoqué, dans l'éditorial du présent numéro, la proposition de soumettre à tous les directeurs d'établissement de la FPH un courrier faisant rappel de la réponse de Nora Berra tout en soulignant la fonction du temps FIR. Il en sera question plus précisément dans les prochaines Brèves de Fédérer.

**Brigitte Guinot**

Lettre circulaire 95-2239 du 16 août 1995 relative à l'organisation du temps de travail des psychologues hospitaliers contractuels

[http://www.ascodocpsy.org/IMG/textes\\_officiels/Circulaire\\_95\\_239\\_16aout1996.pdf](http://www.ascodocpsy.org/IMG/textes_officiels/Circulaire_95_239_16aout1996.pdf)

Compte rendu de la séance Sénat du 11 janvier 2011

<http://www.senat.fr/seances/s201101/s20110111/s20110111.pdf>

Un nouveau chantier, des perspectives larges, les psychologues FPH sont appelés à participer.

Au sein de la FFPP, un Groupe de Travail centré sur les psychologues au sein de la Fonction Publique Hospitalière a vu le jour (création votée par le CAF du 15 janvier 2011). Placé sous l'égide de la Commission Psychologues dans le Champ de la Santé dont Michaël Villamaux a la responsabilité, ce groupe est coordonné par Elodie Travers (Ile-de-France), Mélanie Jacquot et Elise Marchetti (Lorraine).

Les missions de ce Groupe seront les suivantes:

- mettre en place une mailing list interne à la FFPP, au sein de laquelle auront lieu des échanges d'informations, des débats, concernant les psychologues et la FPH ;

- la tenue d'une partie FPH sur le site de la FFPP, avec une recherche documentaire des textes législatifs, mais aussi de réflexions cliniques concernant la place du psychologue hospitalier.

Par la suite, ce Groupe de Travail se mettra en lien avec les autres organisations et associations auxquelles adhèrent les psychologues de la FPH

A terme, il s'agira de mener des travaux plus spécifiques sur des thèmes précis et problématiques (statut du psychologue FPH, temps et activités FIR, contractuels FPH, concours et titularisation, TAA, ARS, PMSI, etc.) ; avec la rédaction de conclusions, de recommandations, d'articles, etc.

**Elise Marchetti,**  
Membre CRL FFPP.

**Le débat s'installe, les avis s'expriment et quelques fois divergent.**

Chers collègues,

La Coordination Régionale Limousin de la FFPP a organisé mercredi 17 novembre dernier (20h30, Salle du temps libre, derrière la Mairie de Limoges) une soirée débat sur le thème "La psychothérapie en France et en Europe. Incidences de la loi sur le titre de psychothérapeute", animée par Philippe Grosbois.

A la fin de la soirée, le débat s'est cristallisé autour de la question de la double position vers laquelle semblent se diriger nos instances dirigeantes de la FFPP (cf "Brèves de Fédérer" septembre 2010 n°1 et novembre 2010 n°2) :



- d'un côté, avec d'autres organisations associatives et syndicales de psychologues (SIUEERPP, SFP, SNP, CGT, UNSA), la FFPP appelle solennellement les psychologues à ne pas demander le titre de psychothérapeute

- d'un autre côté, la FFPP fait le choix de contacter toutes les ARS (Agences Régionales de Santé) afin de proposer des psychologues qui participeront aux commissions régionales d'agrément en vue de délivrer le titre de psychothérapeute

Avec un certain nombre de personnes présentes, j'ai demandé des éclaircissements sur cette position paradoxale à Brigitte Guinot (co-présidente de la FFPP) qui était parmi nous dans la salle. Chacun connaît et apprécie la finesse de ses analyses, son ouverture d'esprit et la hauteur de son engagement au service de notre profession.

Nous sommes tous d'accord pour rejeter la mise en place du statut de psychothérapeute, en tout cas en l'état actuel du décret, et pour appuyer l'initiative engagée dans un recours au Conseil d'Etat.

En revanche, depuis mon point de vue, partagé par un certain nombre de collègues dans la salle, il m'apparaît tout à fait injustifiable et contre-productif que la FFPP s'implique dans le fonctionnement même de ce système qu'elle dénonce !

A l'opposé, les tenants du point de vue contraire ont argumenté que la politique de la chaise vide (si la FFPP ne participait pas aux commissions d'agrément des ARS) serait plus dangereuse qu'un simple refus de jouer le jeu de ce système.

Finalement, j'ai proposé que les adhérents de la Coordination Régionale Limousin de la FFPP puissent être consultés par un vote personnel sur cette question de la participation de la FFPP aux commissions d'agrément des ARS. Pour ce qui me concerne je voterai un non catégorique, mais bien entendu je rejoindrai la décision prise, quelle qu'elle soit, dans une consultation démocratique des adhérents.

C'est en vue de l'organisation d'une telle consultation que j'ai rédigé ces quelques lignes. Le bureau régional, ou les instances nationales, peuvent les reproduire, les diffuser s'ils en jugent l'utilité.

Je vous remercie.  
Bien cordialement,

**P. Lestage.**  
Maître de conférences en psychologie  
Psychologue libéral  
Limoges

*Les Entretiens de la psychologie d'avril 2012 se préparent activement.*

*Un avant pré programme nous donne un aperçu riche des six grands domaines qui seront abordés.*

### Les Entretiens en 2012

#### La Clinique : quelles cliniques ? Enjeux politiques dans la formation et la pratique des psychologues

Le psychologue intervient à tous les âges de la vie, il intervient auprès des individus, du groupe familial, des petits et grands groupes sociaux, des organisations.

En effet, s'il fonde son action sur ses connaissances scientifiques actualisées et sur un travail de réflexion et d'engagement personnel permanent, si son autonomie professionnelle est la condition nécessaire à sa position éthique, son engagement social au service des personnes n'en demeure pas moins profondément politique au sens étymologique du terme.

***Mais cette posture relève d'un défi permanent :***

Comment concilier au cœur de sa pratique des exigences sociales parfois contradictoires ?

Comment répondre aux besoins des sujets contraints par des déterminismes sociaux qui englobent et dépassent usager et psychologue ?

Comment prendre en compte conjointement et en les articulant les intérêts individuels et les intérêts collectifs qui semblent antagonistes ?

Comment décliner une approche clinique personnalisée et sur-mesure là où l'on attend des professionnels qu'ils soient rapidement efficaces, rentables et adaptés aux politiques publiques du moment et à la demande sociale ?

Quel sens dans ce contexte prend finalement pour les psychologues, à l'aune du 21<sup>ème</sup> siècle, la Clinique dans la diversité de ses applications, de ses référents, de ses objectifs ? Comment l'appréhender et continuer à la décliner pour mieux la conceptualiser ? Faut-il et comment choisir et définir un cadre d'intervention inscrit dans l'évolution sociétale à laquelle nous sommes confrontés ? Quels modèles et quelles conceptions de la formation doit-on enrichir et renouveler, voire inventer pour tenter de répondre à ces questions et à ces enjeux ?

***Tels seront les thèmes de réflexions et de discussions développés tout au long de ces trois journées auxquelles nous vous proposons de participer.***

#### SANTE

**Périnatalité** Les nouvelles naissances, **Gérontologie** La dépendance avec ou sans les psychologues, **Psychothérapie** Fonction, titre et formation, quid des psychologues ? **Handicap** Diversités des théories et pratiques du psychologue, source d'amélioration de la connaissance, du soin et de la prévention **Social et/ou santé** Incidences de la loi HPST pour les psychologues, **Sport** Prise en charge des facteurs psychologiques dans les pratiques sportives.

**Violence et école** Violence à l'école ou violence de l'école ?  
**Petite enfance** Quelles interventions préscolaires ?,  
**Education Nationale** L'intervention du psychologue de la maternelle à l'université, **Prévention Santé** Education ou dépistage : faut-il choisir ?, **Prévention routière** Nature des interventions du psychologue en sécurité routière,  
**Psychanalyse et neurosciences** La place des psychologues dans une neurosociété.

## TRAVAIL

**Souffrance au travail** Souffrance des personnes en situation de travail, **Risques psychosociaux** Réalité et construction sociale des RPS, **La santé au travail** Quelle santé pour quel travail, **Economie des psychologues** Le poids économique des psychologues, **Précarité** Les psychologues dans la rue, méfiance ou étonnement des plus vulnérables ?  
**Accompagnement social** L'accompagnement social des salariés.

## SOCIAL-JUSTICE

**Expertise judiciaire** Qu'est-ce qu'un bon rapport d'expertise ?  
**Victimologie enfant** Signalement versus secret, « **Nouvelles familles** » Evolution des modèles familiaux  
**Nouvelles technologies** Consultations à distance ou exercice virtuel ? **Victimologie adulte** L'intervention d'urgence  
**Dépendance** Abus de faiblesse et emprise

## POLITIQUE ORGANISATION

**Ethique et déontologie** Le code de déontologie des psychologues en devenir **Evaluation et tests** Outils d'évaluation, **L'examen psychologique chez l'enfant** Mesure de l'évènement **Conférence de consensus chez les psychologues**, **Psychologie appliquée** Les questions fondamentales que pose la psychologie appliquée,  
**Conditions de travail** Quelles conditions de travail pour les psychologues, **Relations institutionnelles avec la médecine**  
**Relations avec la médecine et les médecins**

## INSERTION-FORMATION

**Europsy** Le point sur l'application d'Europsy en France et en Europe, **Insertion professionnelle** Les outils d'une insertion professionnelle réussie des psychologues, **Histoire de la psychologie** Et Anzieu dans tout ça ? **Revue de psychologie** Les revues de psychologie et l'évaluation bibliométrique, **Ecrits du psychologue** Attestations, certificats, compte-rendu, rapport d'activité, signalement,  
**Recherche en psychologie** Politique et politiques

Renseignements : siege@ffpp.net  
 Tél 00 33 (0)1 55 20 54 29  
 Fax 00 33 (1) 55 20 54 01

## Aux adhérents individuels FFPP

### Appel à cotisation 2011

Chère collègue, Cher collègue,

Vous avez choisi en 2010 d'adhérer à la FFPP ou de renouveler votre adhésion. Cette démarche a été la marque de votre compréhension que la profession et la discipline ont bien besoin qu'un nombre croissant de psychologues se mobilise compte tenu en particulier des nombreux problèmes qui se posent à ce jour tant individuellement que collectivement.

Nous vous en félicitons car votre choix de la FFPP est le bon choix en matière d'organisation ; en effet la FFPP se veut responsable, elle met en œuvre une dynamique constructive et affirme sa vocation fédératrice.

Vous avez pu mesurer au cours de l'année écoulée la densité et l'intensité des échanges qui ont permis d'éclairer les débats multiples sur des questions fondamentales pour l'avenir de notre profession.

L'augmentation significative de la fréquentation de notre site, les participations aux forums ainsi que les très nombreux téléchargements de Fédérer sont autant de signes de la dynamique que la FFPP a su insuffler dans nos champs professionnels.

L'engagement de la FFPP dans l'affaire du titre de psychothérapeute s'est traduit concrètement par l'introduction conjointe d'un recours en Conseil d'Etat.

L'action de la FFPP, en lien avec les organisations syndicales, pour la défense du temps FIR a marqué sa volonté de concrétiser dans la pratique professionnelle les exigences de formation permanente telles que l'édicte les règles de notre code de déontologie.

La FFPP est l'unique représentante des psychologues français au niveau européen par le biais de l'EFPA.

Si une telle liste n'est pas exhaustive elle ne dit pas non plus tout ce que les membres de la FFPP, quel que soit leur niveau de responsabilité, peuvent apporter d'essentiel par leur engagement.

Vous le savez, la plupart de nos collègues ne sont membres d'aucune organisation et se sentent isolés. Nous avons besoin de vous pour que davantage de collègues adhèrent, que ce soit individuellement ou par l'intermédiaire d'associations, d'organisations, de collèges, etc.

Poursuivre le développement de la FFPP est une nécessité pour notre profession. Pour ce faire nous avons besoin de votre soutien et de votre engagement. Par le renouvellement de votre adhésion et de votre cotisation vous permettez à la FFPP de se doter des moyens nécessaires à son action (tarifs en annexe). Nous avons certes besoin d'argent (il existe une cotisation solidarité à +56 €).

Mais nous avons également besoins de militants. Votre coordination régionale peut vous aider et vous pouvez aussi lui apporter votre engagement.

Parlez autour de vous de cette adhésion : vous verrez qu'il n'est pas très difficile de montrer à d'autres psychologues que c'est le bon choix.

Veuillez agréer, chère collègue, cher collègue, l'expression de nos sentiments confraternels.

**Jacques GARRY**  
Trésorier

**Daniel LE GARFF**  
Trésorier adjoint

## SF Youth Initiative - Youth Policy Evaluation Pilot Series - 2 Calls for Consultants

Dear colleagues,

This is a call for a job as consultant in youth policies with the application deadline of February 4th:

The Open Society Foundations - Youth Initiative has conceptualized a Youth Policy Pilot Evaluation Series to undertake analyses of public policies affecting young people, in the following seven countries: Estonia, Kyrgyzstan, Lebanon, Liberia, Nepal, Serbia and Uganda. OSYI is seeking suitably qualified consultants to form an international editorial board for the pilot series and international advisors for each country to support the country research teams through the research process.

Please consult the attached calls for expressions of interest for the full terms of reference for the pilot evaluation series and for details of how to apply.

[http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/news/news\\_258.html](http://youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/news/news_258.html)



Les questions de diagnostic précoce des maladies neurodégénératives liées au vieillissement sont depuis environ 15 ans au centre des préoccupations des chercheurs et le restent. Parallèlement, les cliniciens mènent de profondes réflexions autour de l'accompagnement et de la prise en charge des patients comme de leurs proches.

L'avancée des connaissances en matière de vieillissement modifie constamment le regard que nous portons sur les problématiques du grand âge. Elle nous conduit non seulement à interroger nos conceptions de la maladie mais aussi parfois reconsidérer notre approche.

Dans cette perspective, la première journée de psycho gérontologie aborde le vieillissement problématique sous des angles différents et à des moments particuliers de l'évolution des patients âgés. Psychologues et psychiatres, praticiens ou universitaires, viendront exposer leurs points de vue et rendre compte de la pluralité des pratiques, sources de richesse dans les modes de prise en charge en psycho gériatrie.

**Carole Baclet**  
Chargée de mission

...une psychologue interpelle ses collègues, au sujet d'un patient qui présente des symptômes s'apparentant à l'encoprophagie (il a mangé ses selles). De même, plusieurs psychologues évoquent également des situations cliniques où l'encoprophagie est présente. Un psychologue raconte qu'un patient bouche les orifices de sa chambre avec ses excréments (serrures, etc.).

A partir de l'évocation de ces situations cliniques, des réflexions des uns et des autres ont émergé concernant ces symptômes atypiques. Que viennent-ils signifier? Comment travailler cela?

Des forumers ont alors « lancé » des idées, parfois théoriques, parfois pratiques, afin de faire avancer la réflexion d'ordre général, ou bien d'aider à penser et à comprendre les cas présentés.

Un psychologue précise que de telles conduites peuvent revêtir autant de sens qu'il y a d'individus qui les utilisent...

Un autre argumente qu'il ne faut pas oublier le contexte. En effet, il convient de réfléchir, d'observer le contexte événementiel d'apparition des troubles, le rapport habituel à la nourriture, à son propre corps, aux objets, etc.

D'autres rappellent les risques médicaux, sanitaires, notamment en termes d'infections bactériennes. Une psychologue explique que généralement, les symptômes d'encoprophagie apparaissent dans les tableaux psychotiques.

Une psychologue propose également que les selles pourraient représenter une sorte d'objet transitionnel, qui pourrait permettre d'éviter l'angoisse de morcellement. Un second abonde dans le même sens, suggérant que l'encoprophagie, en incorporant les selles, pourrait être un moyen de rester complet, unifié face à cette angoisse.

Ainsi, le sujet détruirait en mangeant et préserverait en ingérant...

..

Un autre aspect pourrait être, selon une autre psychologue, le recours au corps, à ses substances, à un niveau très archaïque. Elle explique qu'il est possible que les patients décrits n'aient pas acquis la dimension fantasmatique en tant qu'organisateur psychique...

En termes de propositions cliniques, les psychologues du forum en proposent plusieurs, diverses et applicables à différents niveaux.

L'un d'entre eux rappelle qu'il est essentiel d'essayer autant que faire se peut d'accompagner le sujet en verbalisant, en décrivant, en parlant au maximum. Ceci dans l'objectif d'éviter que les actes de la personne soient source de souffrance. La verbalisation de ceux-ci permettrait de les insérer dans un espace d'échange, voire une co-construction à partir de ces actes.

D'autre part, un psychologue indique qu'il est aussi important d'évoquer cela avec l'équipe et d'encourager ses membres à pratiquer un accompagnement du patient qui soit plus sécurisant, plus unifiant, plus contenant, et d'éviter les moments de vide, d'être attentif aux moments de transition, potentiellement anxiogènes.

Enfin, une autre psychologue suggère d'utiliser avec ces patients des médiations telles que l'argile, la peinture, la pâte à modeler, la cuisine. Ces matières, ces médiateurs, pourraient, en effet, permettre un déplacement du symptôme.

D'autres idées? Des suggestions théoriques, interprétatives, ou pratiques? D'autres expériences similaires à partager?...

Venez rejoindre la discussion: <http://psychologues-psychologie.net/forum/showthread.php?t=26014>

**Elise Marchetti.**



La participation des psychologues dans les commissions d'inscription et d'agrément des ARS a provoqué des débats salutaires au sein de notre organisation. Nous nous trouvons dans une position paradoxale :

Soit appel au boycott des commissions mises en place après le décret d'application de la loi sur le titre de psychothérapeute, et simple recours en Conseil d'état contre ce décret,

Soit présence active au sein des ARS aux commissions d'inscription et d'habilitation, et ce bien que ce soit un terrain miné.

Par ailleurs en ce qui concerne la commission d'inscription

- Ne pas y siéger nous dégageait de l'obligation de dire qui peut user ou qui ne peut user du titre de psychothérapeute.

- Y siéger c'était dénoncer en direct notre désaccord avec le tableau de l'annexe du décret.

Quant à la commission d'agrément des instituts de formation à la psychopathologie

Ne pas y siéger permettait de se prémunir contre les choix difficiles et contradictoires quant au bien fondé des formations proposées et de la couleur théorique des courants psychopathologiques enseignés. C'était aussi laisser la place libre aux « enseignes associatives » idéologiques dont on a pu voir l'importance et l'influence lors de la première réunion d'information à l'ARS de Rhône-Alpes.

Y être présents permettait de soutenir notre position institutionnelle fédérale qui est celle de ne pas privilégier une orientation théorique sur une autre et de s'appuyer sur des contenus de formation en lien avec la qualité des formateurs.

Quant on connaît les enjeux financiers, idéologiques voir dogmatiques liés à la question de la psychothérapie (et ce sous couvert de psychopathologie), la décision méritait donc qu'on s'y penche avec attention et que discussions et points de vue contradictoires puissent s'installer au sein de la FFPP pour qu'une décision en connaissance de cause soit possible.

Le bureau fédéral favorable à une participation des psychologues au sein de ces commissions, a élaboré un protocole d'engagement de manière à accompagner le mieux possible les psychologues membres de la FFPP et retenus par les ARS, mais également pour faire connaître la position qu'elle entendait défendre pour les demandes des psychologues qui souhaiteraient obtenir ce titre de psychothérapeute.

Ce protocole a été présenté à l'ensemble des adhérents (individuels et organisationnels) en novembre de manière à ce qu'un vote lors du CAF de janvier soit possible. Le CAF a voté à l'unanimité ce protocole d'engagement que nous vous proposons maintenant à la lecture.

Nous ne pouvons pas encore à la date de publication de ce Fédérer, vous donner de plus amples informations sur le déroulement du processus d'inscription mis en place par les ARS. Il semble bien d'après nos informations, que la constitution des commissions ne soit pas des plus facile. Sans doute pourrons nous mieux vous informer lors du prochain numéro de Fédérer. Nous vous invitons à vous rapprocher de la FFPP pour toutes questions relatives au titre de psychothérapeute.

**Brigitte Guinot,**  
pour le bureau fédéral

## Application du décret relatif au titre de psychothérapeute Participation aux commissions régionales d'agrément et d'inscription des ARS

### Protocole d'engagement FFPP

#### Rappel des principes généraux

La publication du Décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute prévoit un certain nombre de dispositions placées sous la responsabilité des ARS.

La première concerne la mise en place d'une commission régionale d'agrément (article 10) des établissements autorisés à délivrer la formation.

La deuxième concerne la commission régionale d'inscription (article 16) et porte sur les dispositions transitoires.

Parfaitement consciente des inconvénients que peut représenter une participation à ces organismes, la FFPP a considéré que la politique de la chaise vide risquait de désavantager les psychologues par rapport à d'autres catégories visées par le décret. Elle a en conséquence décidé de participer à ces instances et ce malgré l'appel solennel fait aux psychologues par les associations ou syndicats de psychologues du 17 octobre 2010 de ne pas demander le titre de psychothérapeute.

Le présent protocole rappelle le dispositif législatif, et précise les missions des psychologues et des enseignants-chercheurs qui acceptent de poser candidature dans le cadre d'un mandat de la FFPP.

Quelles sont ces commissions ? A quoi servent-elles ? Comment fonctionnent-elles ?

La première est la commission d'agrément des établissements de formation chargée de mettre en place des formations à la psychopathologie clinique et de délivrer les attestations indispensables pour l'inscription au registre des psychothérapeutes.

La seconde est la commission d'inscription qui examinera, dans le cadre des dispositions transitoires (clause du grand père), les demandes de professionnels qui ont jusqu'au 30 juin 2011 pour transmettre leur dossier à l'ARS dont ils dépendent.

Ces professionnels sont des personnes se faisant appeler psychothérapeute alors que l'encadrement du titre n'existait pas encore. Les professionnels possédant les pré-requis de formation (DE de docteur en médecine ou master psychologie ou psychanalyse) pour accéder à la formation en psychopathologie clinique sont, elles aussi, recevables au titre de l'article 16 du décret dès lors qu'elles justifient d'au moins cinq ans de pratique de la psychothérapie. Conformément aux dispositions du décret, il appartient à la commission de vérifier si les formations préalablement validées par le professionnel et son expérience professionnelle peuvent être admises en équivalence de la formation en psychopathologie clinique prévue à l'article 1<sup>er</sup> et, le cas échéant, du

diplôme prévu à l'article 6. La commission définit également, si nécessaire, la nature et la durée de la formation complémentaire nécessaire. En conséquence, une formation complémentaire n'est nullement obligatoire pour les personnes qui possèdent les pré-requis de formation et qui peuvent justifier de cinq ans de pratique de la psychothérapie sauf si la commission en décide autrement.

La composition des commissions est énoncée dans les articles 10 et 16 du décret :

« La commission régionale d'agrément est composée de six personnalités qualifiées titulaires et de six personnalités qualifiées suppléantes. Parmi ces personnalités, siègent deux professeurs des universités spécialisés en psychiatrie, psychologie ou psychanalyse. »

« La commission régionale d'inscription comprend six personnalités qualifiées titulaires et six personnalités suppléantes, appartenant à l'une des trois catégories mentionnées au cinquième alinéa de l'article 52 de la loi du 9 août 2004 susvisée. »

Les commissions régionales d'inscription et commissions régionales d'agrément peuvent fonctionner avec les mêmes personnes **à l'exception des deux enseignants, mais ce n'est pas une obligation. Les ARS sont libres de choisir la formule.**



*Les psychologues enfin unis !*

Par contre, les commissions ne sont pas présidées par les mêmes personnes. Pour la commission d'agrément le président est désigné par le Directeur général de l'ARS, parmi les six personnalités qualifiées. La commission d'inscription est présidée par le DGARS et comprend six personnalités qualifiées (7 membres). Pour la commission régionale d'agrément doivent siéger obligatoirement deux professeurs des universités spécialisés en psychiatrie, psychologie ou psychanalyse. Cette obligation ne s'impose pas pour la commission régionale d'inscription, mais rien n'interdit que des professeurs des universités spécialisés en psychiatrie, psychologie ou psychanalyse y siègent. Donc, à l'exception du président, il peut s'agir de deux commissions comprenant les mêmes personnes ou de deux commissions comprenant des personnes différentes.

## Dispositif d'accompagnement de la FFPP

**La FFPP s'engage**, en lien avec l'éclairage du chargé de mission psychothérapie :

à fournir toutes les informations nécessaires dont elle dispose pour permettre à ses mandataires d'exercer leur mission. En particulier elle veille à la mise à jour des positions de principe de la FFPP qui orientent l'activité des mandataires ;

à coordonner l'action des mandataires de façon à permettre des prises de position homogènes et cohérentes au regard de ces principes. A cet effet, elle crée un groupe de coordination centrale chargé de faire circuler auprès de tous ses mandataires les informations relatives au fonctionnement des commissions.

Les candidats mandatés par la FFPP s'engagent à siéger sur la base des positions de principe retenues par la FFPP et en référence au code de déontologie des psychologues.

### Commission d'agrément :

L'agrément n'étant pas limité à l'enseignement universitaire, une attention particulière sera apportée aux candidatures au regard des conditions définies dans l'arrêté du 8 juin 2010, et plus précisément sur le contenu de la formation, la qualification des formateurs, les lieux de formation, sans privilégier à quel que titre que ce soit une théorie particulière plus qu'une autre.

### Commission d'inscription :

La situation des psychologues demandant à bénéficier de la clause du grand père sera évaluée uniquement sur la formation et l'expérience de 5 années (justifiant d'au

moins 5 ans de pratique de la psychothérapie au 30 juin 2010).

En aucun cas il ne sera demandé au psychologue d'effectuer une formation complémentaire en psychopathologie clinique.

Une annexe régulièrement actualisée et affinée accompagnera le présent protocole si nécessaire.

Paris le 15 Janvier 2011

**Pour le Bureau Fédéral  
Brigitte Guinot et Benoît Schneider,  
coprésidents de la FFPP**

## Le code de déontologie des psychologues est-il réellement sans valeur légale ?

La question posée en titre peut sembler curieuse, puisque la réponse est connue : ce code n'est pas dans la Loi. Le SNP, qui souhaite la création d'un ordre et les organisations regroupées dans le Girédep, qui souhaitent un décret incluant ce code, ont une action qui résulte de cette absence. Ajoutons que la lecture de Wikipédia est instructive : un groupuscule de personnes plus représentatives de la profession que toutes les organisations réunies y fait valoir son code et insiste avec animosité sur l'absence de valeur légale du code de 1996. Wikipédia montre là ses limites, puisque ce qui y est écrit concernant la déontologie des psychologues ne reflète qu'un point de vue ultra-minoritaire. J'avais fortement suggéré il y a quelques années à la CNCDP de s'en mêler, hélas sans succès.

Le code de déontologie des psychologues n'est pas dans la Loi... au sens juridique du terme. Mais qu'est-ce qu'une loi ? Une règle définie par le pouvoir législatif représentant du peuple (sens strict) ou une règle définie par l'Etat (sens général incluant tous les textes législatifs). Un Etat, c'est une forme d'organisation politico-juridique d'un peuple, et un peuple, c'est un ensemble de gens qui se perçoit comme tel et donc accepte des règles communes. La loi au sens large renvoie à un groupe social organisé d'une manière particulière à un moment de l'histoire, et tout groupe social un peu structuré a ses lois. On parle de « loi » en référence à d'autres groupes sociaux : ni la « loi du marché » ni la « loi du silence » ne viennent de l'Etat... dans un pays démocratique.

Dans un pays de droit comme la France, la Loi incarne la seule forme de règle qui s'impose aux individus : est autorisé tout ce qui n'est pas interdit par la Loi. Dans la réalité, chaque personne est soumise à bien d'autres « lois » que la Loi, qui peuvent être plus efficaces que la Loi. Bien des lois ne sont pas appliquées, parce que pas applicables, et des contraintes très efficaces sont

hors du champ de la loi. Par exemple, si un psychologue du Royaume-Uni déroge au code de déontologie des psychologues, il n'encourt comme en France aucune sanction pénale (sauf évidemment s'il enfreint la loi). Mais il encourt l'exclusion de la British Psychological Society, et le retrait du titre de « Chartered Psychologist » de la société. Bien que le titre de psychologue ne soit pas légalement protégé au Royaume Uni, il ne pourra plus exercer. L'exemple d'autre pays pourrait être pris.

Le titre de psychologue est protégé par la Loi en France : il est possible de faire un procès pour usurpation du titre, alors qu'au Royaume Uni, n'importe qui peut se dire psychologue, mais seuls peuvent pratiquer les « Chartered ». Les décisions de la BPS ont donc force de loi. D'où vient cette force ? De ses 46 000 membres et du rapport de forces qu'elle a créé avec : les psychologues d'outre Manche ne connaissent pas le chômage, ont des revenus élevés, exercent une profession tellement prestigieuse qu'il y a 70 000 candidats à l'entrée des études de psychologie chaque année... et font la loi sur leur marché du travail et sur le respect de la déontologie.

Donc si l'on sort du juridisme étroit, une organisation professionnelle peut faire force de loi, et imposer son code de déontologie à l'ensemble de la profession et des partenaires de la profession, les employeurs et même l'Etat. Bien des exemples existent dans le monde. Les bénéfices de cette forme d'organisation, mettant en valeur la responsabilité collective dont la profession fait preuve, sont très importants. A *contrario*, une profession qui n'a pas ce type de démarche, à la fois d'organisation et de sanction contre les professionnels indécents souffre d'un handicap qui la place en très mauvaise posture vis-à-vis de professions concurrentes.

Donc, au sens juridique étroit, comme au sens le plus large du mot « loi », le code de déontologie des psychologues français est sans valeur légale. Cependant, deux voies s'ouvrent aux organisations de psychologues : la première consiste à s'en remettre à l'Etat, en demandant un ordre ou un décret. Cette voie présente deux grands avantages : permettre aux organisations de rester dispersées et permettre à la profession de ne pas prendre ses responsabilités. La seconde consiste à prendre les moyens de créer un rapport de forces pour que les décisions de la profession fassent loi. Cette voie présente deux inconvénients majeurs : il est nécessaire de se rassembler : la force de loi ne peut venir que d'une organisation unitaire. Il est de plus nécessaire d'assumer l'idée que la profession puisse prendre des sanctions contre ceux de ses membres qui ne respecteraient pas sa déontologie. Quelle voie choisir : l'unité ou l'Etat ?

**Roger Lécuyer.**

Suite aux difficultés liées aux grèves et blocages de nombreuses universités au printemps 2009, nous avons ouvert un forum permettant aux responsables de diplômes d'actualiser les informations relatives à leur formation, en particulier celles qui portaient sur le calendrier et les modalités de sélection pour l'accès en M2. Ce forum a rencontré un grand succès puisque de très nombreux responsables de diplôme y ont eu recours et que les informations déposées ont été consultées par plus de 20000 étudiants. Nous avons indiqué en 2009 que ce forum était strictement réservé au dépôt d'information des responsables enseignants, mais la pratique a montré que de nombreux étudiants recourraient à ce dispositif comme moyen d'échange d'informations et de conseils. Il a donc démontré son utilité et traduit une attente spécifique. Le forum est resté en l'état durant l'année universitaire 2009-2010, mais nous avons décidé de le rafraîchir sur la base de ces constats.

Pour clarifier la lisibilité d'ensemble, deux forums ont donc été distingués :

le premier à destination des enseignants pour simple dépôt d'information ;

le second à destination des étudiants pour échanges entre étudiants.

Ces informations viennent en complément du *Panorama des formations de master* qui figure, dans une version actualisée, sur le site de l'AEPU (Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités), membre de la FFPP : [www.aepu.fr](http://www.aepu.fr)

**Benoît Schneider.**

## Formation : mode d'emploi

### Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

Comment inscrire l'obligation éthique pour le psychologue de se former dans le cadre de l'exécution des obligations contractuelles qui lient salarié et employeur ?

Un premier niveau de réponse se situe au regard de la Loi et nous vous proposons d'examiner dans quelles conditions le salarié du secteur privé en CDI peut exercer son Droit Individuel à la Formation

Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

L'initiative d'utiliser ces droits appartient au salarié, mais la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur **sur le choix de l'action de formation.**



La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire. Elle est prise en charge financièrement par l'employeur.

Peuvent bénéficier du DIF :

Les salariés en CDI, à temps complet ou à temps partiel, ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Pour le calcul des droits, les périodes de congé de maternité, d'adoption et de congé parental d'éducation sont prises en compte.

Pour les salariés à temps partiel le crédit d'heures est calculé au prorata du temps de travail

Les droits sont cumulables d'une année sur l'autre, dans les conditions suivantes :

- A temps complet, le cumul peut se faire sur six ans maximum, avec un plafond de 120 heures.
- A temps partiel le plafond est de 120 heures quel que soit le temps mis pour l'atteindre.

Toute formation effectuée dans le cadre du DIF s'impute sur le capital acquis.

L'employeur doit informer le salarié, par écrit et annuellement, du total des droits acquis au titre du DIF.

La mise en œuvre du DIF relève de la seule initiative du salarié, en accord avec l'employeur pour qu'il puisse se prononcer sur cette demande (formation envisagée, durée, coût). Aucun délai (sauf accord collectif) n'est prévu pour formuler la demande par rapport à la date de formation, mais le salarié doit s'y prendre suffisamment à l'avance l'employeur disposant d'un délai d'un mois pour répondre.

L'absence de réponse vaut acceptation du choix de l'action de formation proposée par le salarié.

En cas de refus le salarié ne dispose pas de recours mais il peut réitérer sa demande.

Si le désaccord persiste pendant deux exercices successifs, le salarié peut déposer sa demande dans le cadre du congé individuel de formation (CIF). L'organisme paritaire de gestion du CIF dont relève l'entreprise doit l'examiner en priorité sous réserve que cette formation salariée corresponde aux priorités et aux critères fixés par cet organisme.

En cas d'acceptation, l'employeur est tenu de verser à cet organisme une somme égale au montant de l'allocation de formation correspondant aux droits acquis par l'intéressé au titre du DIF et aux frais de formation. La durée de la formation se déduit du contingent d'heures acquis au titre du DIF.

A défaut de formations prioritaires définies par accord collectif les formations accessibles au titre du DIF sont

les actions de promotion permettant d'acquérir une qualification plus élevée ou d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Le choix de l'action de formation mise en œuvre dans le cadre du DIF doit être arrêté par accord écrit du salarié et de son employeur.

La formation suivie dans le cadre du DIF se déroule en dehors du temps de travail. (Un accord collectif peut prévoir qu'elle aura lieu sur le temps de travail.)

Le salarié perçoit, de son employeur, une allocation de formation égale à 50 % de sa rémunération nette de référence

Pendant la durée de sa formation le salarié bénéficie de la législation sur les accidents de travail.

Les frais de formation et l'allocation de formation, sont à la charge de l'employeur.

Si le salarié travaille à temps partiel, la proratisation s'effectue en fonction de la durée du temps de travail.

On comprend bien que ce dispositif ne peut fonctionner de manière harmonieuse que s'il existe une volonté d'échange et de négociation entre le psychologue et l'employeur. En effet les priorités définies par les organismes paritaires traduisent d'abord le souci de couvrir des besoins de formation pour des publics ciblés avec pour objectif de répondre aux attentes des employeurs. Comme le psychologue est dans la plupart des établissements pour le moins marginal quantitativement et singulier en termes de fonction, il ne peut envisager de faire usage de ce droit pour des formations en lien avec sa pratique et ses préoccupations qu'en négociant avec l'employeur du bien fondé de ses choix.

Une telle négociation ne s'improvise pas. C'est pourquoi nous proposons aux adhérents à la FFPP une aide à l'élaboration de l'argumentaire accompagnant leur demande.

**Daniel Le Garff**

Chargé de mission formation.

## Journée d'étude déontologie de la CNCDP

### Les attestations du psychologue, responsabilités et enjeux

11 décembre 2010

Université Paris DESCARTES  
BOULOGNE BILLANCOURT

La Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues, CNCDP, commission de la FFPP, a organisé une première journée d'étude, le 11 décembre dernier, sur le thème « Les attestations du psychologue, Responsabilité et enjeux ».

Constituée depuis 1997, la CNCDP est destinataire de demandes émanant à la fois d'usagers et de

psychologues, et rend des avis, sur la base du code de déontologie des psychologues, dans un objectif pédagogique et d'éclairage de la pratique professionnelle.

Ces dernières années la commission de déontologie a constaté que 70% des plaintes des usagers à l'encontre des psychologues concernait les écrits que ceux-ci produisaient.

Cette inflation de litiges est apparue d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrivait dans un environnement de judiciarisation croissante.

Qu'il s'agisse de psychologues missionnés pour une expertise ou de psychologues libéraux produisant des attestations, leurs écrits sont ainsi de plus en plus remis en question.

Lorsque l'on examine les avis rendus par la CNCDP en la matière, deux types de problèmes apparaissent majoritairement : les écrits sont perçus comme tendancieux car prenant parti et le contexte de la production de ces écrits ou leur forme ne sont pas adéquats.

La commission a donc considéré qu'il devenait urgent de traiter cette question.

Outre une réflexion et des échanges approfondis sur cette thématique, le projet de cette rencontre était d'ouvrir un espace de formation où des réponses concrètes seraient apportées en termes d'élaboration et de rédaction d'écrits professionnels.

Cette journée riche et bien remplie s'est déroulée autour des interventions successives de différents membres de la commission, actuels et anciens, psychologues et enseignants chercheurs ainsi que d'un juriste.

Après un mot d'accueil et de bienvenue par le coprésident de la FFPP, Benoît SCHNEIDER, le président de la CNCDP, Patrick COHEN, a développé une réflexion introductive sur les « enjeux de l'écrit professionnel ».

A suivi l'intervention de Maître Virginie HURSON, avocate spécialisée en droit social, sur « La responsabilité des psychologues dans leurs écrits ».

Anne ANDRONIKOF a ensuite traité de la délicate problématique du « témoignage psychologique », puis les trois intervenants de la matinée ont animé un débat nourri avec la salle.

L'après-midi a été consacré à l'examen d'aspects concrets et méthodologiques.

Marie-Claude GUETTE MARTY, Cyrille LEJAMTEL et Brigitte TISON, au travers de la présentation d'articles du Code de Déontologie des psychologues en relation avec les écrits, se sont penchés sur « Le psychologue au risque de ses écrits » et « Les pièges des attestations ».

Christiane GOUNEL, en collaboration avec Marie-Luce GIBELLO, et avec la contribution de Claire SILVESTRE-TOUSSAINT, a illustré les différents apports précédents par une analyse minutieuse des « Avis de la CNCDP relatifs aux attestations produites par les psychologues ».

Enfin Françoise COUTOU-COUMES, a proposé une stimulante synthèse et quelques recommandations.

Avec plus de 120 participants de provenance géographique et d'appartenance professionnelle diverses, psychologues, étudiants, enseignants-chercheurs..., cette journée est d'ores et déjà un véritable succès.

Suite à plusieurs demandes, la commission a le projet de réaliser un document regroupant les textes des différentes interventions qui devrait être disponible au printemps.

La satisfaction globale des participants permet par ailleurs d'envisager une nouvelle journée d'étude, sans doute fin 2011, dont le thème reste encore à fixer !

**Marie-Claude GUETTE-MARTY**

**CNCDP-FFPP, 71, av. E. Vaillant  
92774 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex  
FFPP : [www.ffpp.net](http://www.ffpp.net) / [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net) /**

*La CNCDP dispose depuis quelques mois de son propre site internet : [www.cncdp.fr](http://www.cncdp.fr)*

*Un grand merci à Anne-Marie FONTAINE et à Françoise COUTOU-COUMES, anciens membres de la commission, pour leur travail considérable de conception, la mise en place d'un nouveau système d'indexation et l'aménagement du site sur lequel elles ont intégré 237 avis. Merci également à Cyrille LEJAMTEL, membre de la commission, pour son travail de coordination et à Germain PARISOT, webmaster, pour sa contribution technique.*

*Nous vous invitons à le consulter sans modération !*



## Psychologue en « humani-terre » ou des exigences révisées par l'interculturalité

L'association Caméléon<sup>1</sup> accueille, protège et réhabilite les jeunes filles maltraitées et abusées sexuellement aux Philippines. Investie depuis deux ans en tant que bénévole en France, j'y effectue actuellement une mission de 3 mois en tant que psychologue volontaire.

Après une année de diplôme universitaire de victimologie<sup>2</sup>, quelle n'est pas ma surprise lorsque les professionnels philippins parlent non pas de *victimes* mais de « *survivants*<sup>3</sup> » ! Par son cadre calme et confortable, Caméléon répond extrêmement bien aux besoins primaires: nourriture, repos, hygiène, soins médicaux et sécurité nécessitant tout de même la présence de gardes armés ! De plus, ces jeunes protégées sont accompagnées dans les démarches administratives et juridiques pour les procès intentés contre leur agresseur. La prise en charge thérapeutique se base sur l'éducation, l'inculcation de valeurs et de savoir-faire visant leur autonomie. L'exploitation de leurs compétences permet de les valoriser et ainsi d'asseoir leur estime d'elles-mêmes<sup>4</sup>. Cette vision positive et optimiste est illustrée par le sourire des Philippins, véritable fierté nationale malgré des conditions de vie difficiles bien loin de notre confort occidental adéquat pour une disponibilité à penser l'individualité.

Ainsi, leur prise en charge paraît monopolisée par le *faire*, l'*agir* et le *plein*. Il semble résider un manque d'accueil de la sphère plus dépressive et du trauma qui ne s'effectue qu'à l'extérieur (lors des consultations psychologiques et pédopsychiatriques) dû à une pénurie de psychologues. Dans un travail le plus en lien possible avec l'équipe, j'anime des ateliers dits *thérapeutiques* en anglais avec des médias par l'écriture, le dessin et pour les plus âgées par un groupe d'expression basé sur des jeux de rôles. L'aire transitionnelle proposée à travers ces groupes permet au fur et à mesure à ces filles de penser et de se penser. Ainsi, j'ai dû moi aussi *faire* avant de pouvoir être entendue par les professionnels locaux. Patience et ténacité sont les mots d'ordre afin de ne pas sombrer

dans la facilité de ne répondre qu'à la demande des enfants. Progressivement, nous partageons nos observations et inquiétudes jusqu'à aborder les fondements théoriques sur lesquels se basent nos approches respectives. Avec toutes les vacillations de repères que cette immersion dans l'interculturel implique, je tente de partir de la clinique pour comprendre, analyser, afin d'avancer avec cette équipe en apportant ma pierre à l'édifice dans la compréhension du fonctionnement de ces jeunes et dans le dénouement des pièges que leurs problématiques viennent rejouer au sein de l'institution.

Si l'humain conserve des similarités au-delà des frontières ; la réalité sociétale de cet archipel impose la revue de nos exigences françaises. La violence, la corruption et la pauvreté qui y règnent engendrent des besoins d'une ampleur considérable. L'association Caméléon ne cesse d'accroître son action dans cette lutte pour les droits de l'enfant avec pour principal objectif : le développement du pays. Si vous souhaitez nous aider dans notre action : nous recherchons actuellement des coureurs pour le semi-marathon et le marathon de Paris afin de constituer une équipe qui portera les couleurs de Caméléon<sup>5</sup>. Pour toute curiosité ou intérêt, n'hésitez pas à nous contacter !

<sup>1</sup> Créée en 1997 par Laurence Ligier, cette association accueille dans deux centres 50 jeunes filles âgées de 5 à 21 ans en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance locale et 62 filles réintégrées. L'équipe philippine composée d'assistantes sociales et de mères de substitution, travaille en lien avec des pédopsychiatres et assure un suivi médical, psychologique, éducatif et juridique. Caméléon mise sur l'éducation avec le parrainage de plus de 300 enfants des villages pour leur permettre d'aller à l'école et participe à la prévention de la maltraitance auprès des populations.

<sup>2</sup> Diplôme Universitaire de Victimologie : enseignement pluridisciplinaire (droit, psychologie, médecine légale, histoire politique...) sur la prise en charge des victimes - Faculté de Médecine Paris V René Descartes

<sup>3</sup> Center and Treatment of Child Sexual Abuse; Study of Children Victims of Incest; Philippine Pediatric Society, Seminar on Child Abuse 1997

<sup>4</sup> Handbook for Caregivers on Basic Bio-Psychosocial Help for CNSP by Psychosocial Trauma and Human Rights Program Center for Integrative and Development Studies, University of the Philippines (UP-CIDS PST), UNICEF, AusAid, DSWD

<sup>5</sup> Il s'agit de constituer une équipe de coureurs, inscrits au semi-marathon ou marathon de Paris 2011, qui porteront en plus du dossard officiel, un dossard Caméléon (carré de tissu léger) afin de communiquer sur nos actions. Pour plus d'infos contactez Caméléon, pour soutenir la cause : <http://marathondeparis2011.aiderdonner.com/cameleonmarathon>

Des psychologues au service de l'institution  
**Premier volet : Notre association, sa création, sa pensée**

Depuis 2005, l'Association CIThÉA Famille et Professionnel assure des services à l'attention des familles, des personnes et des professionnels de l'enfance. Elle a comme objectif d'accompagner la complexité familiale, de comprendre, de réorganiser et de prendre en charge la pathologie des liens entre parents et enfants lorsqu'ils sont sources de souffrances ou de violences.

Nous avons développé ainsi de véritables passerelles entre professionnels, pratiques, compétences et multiplié nos moyens d'action afin d'être en capacité de favoriser l'autonomie et l'individuation de la personne. Notre action reconsidère les modes d'échanges entre chacun au sein de son système d'appartenance pour permettre, dans la mesure du possible, le changement.

La mouvance a été pour l'essentiel au départ, de déplier les conceptions systémiques afin de prendre en compte les systèmes familiaux. En effet, adopter une vision familiale nécessite une évolution dans notre approche du cadre d'analyse habituel, incitant également à changer notre propre façon de concevoir une norme familiale : il faut prendre en réflexion l'environnement d'une personne et de sa famille immédiate et élargie, et l'ensemble des facteurs qui contribuent à maintenir ou modifier une situation.

Cette approche suppose pour nous, une prise en compte des actions, des réactions, des interactions et des interrelations que la personne reçue vit, avec les membres de sa famille, partage avec eux, entretient avec son milieu, en y incluant tous les intervenants surtout lorsqu'ils sont institutionnels et judiciaires. Cette donnée est essentielle dans la compréhension de notre travail intégrant l'*espace de contrainte* comme mécanisme inhérent à nos interventions.

C'est pour ces raisons que notre action première a été l'ouverture d'un Espace Rencontre Médiation, lieu de visites médiatisées sous contrainte judiciaire permettant l'échange. C'est un lieu où la problématique du parent n'est pas vécue comme anormale ou excluante. Il intègre la famille dans une dynamique où chacun des parents vit des moments partageables. Ces derniers, au-delà de l'aspect

singulier des difficultés parentales, sont généralement superposables par leurs ressemblances. Ces situations familiales sont prises en charge par des psychologues cliniciens, du développement ou interculturels intervenant dans un cadre construit et particulier. Nous intégrons alors le plus souvent un projet autour de l'enfant où se côtoie Juges pour Enfants, personnel de l'Aide Sociale à l'Enfance, services d'accompagnements éducatifs, psychologues, thérapeutes, etc... nous confrontant à des dimensions d'intervention où chacun doit trouver sa place.

Mais cela ne suffisait pas. La pathologie présente, les violences familiales, les souffrances des professionnels, l'exigence du travail et notre *leitmotiv* : les passerelles, ont conduit l'Association à penser de nouveaux cadres d'intervention en créant un second département, la consultation. Malgré notre pensée systémique, nous ne pouvons pas nous cantonner à l'intérieur de celle-ci sans penser l'intégration pluridisciplinaire comme le meilleur *espace ressource* pour l'ensemble des professionnels. Aujourd'hui, CIThÉA Consultation rassemble plus de 30 consultants psychologues et thérapeutes pouvant intervenir auprès des familles, des personnes et des professionnels. Il s'y rencontre systémiciens, comportementalistes, analystes, intégratifs, dans l'ensemble des champs de la psychologie. Les interventions pouvant regrouper des thérapies individuelles, familiales, des bilans psychologiques ou neuropsychologiques, des rééducations, l'art-thérapie et des expertises. Tous ces professionnels peuvent être amenés à travailler ensemble dans un seul objectif : l'accompagnement des personnes et des familles face à leurs difficultés.

Notre objectif n'est pas d'imposer à ces professionnels des « carcans » d'interventions mais bien au contraire d'envisager des projets personnalisés. C'est de réfléchir, collectivement, afin d'élaborer toujours de nouvelles prises en charges plus adaptées en essayant de prendre en compte les réalités auxquelles nous sommes confrontés dans notre pratique. C'est comprendre, imaginer et créer des espaces de créativité entre les professionnels pour nous permettre une évolution possible avec les personnes.

*Dans le prochain numéro : l'Espace Rencontre Médiation, une pratique originale*

**Bruno Zilberg**

**Psychologue Clinicien et Thérapeute**

Expert en Bilans Psychologiques et Pédagogiques

Directeur de CIThÉA Famille et Professionnel

Chef de service de l'Espace Rencontre Médiation

Formateur - Psychologue à l'APCP-Formations

Élu au Bureau et Trésorier de la Fédération Française des Psychologues

et de Psychologie Ile-De-France

### Daniel Le Garff

L'un des objectifs de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie est d'offrir aux psychologues, quel que soit leur champ d'activité, des outils de formation répondant à leurs préoccupations de terrain et à leur volonté d'améliorer constamment leurs compétences professionnelles.

La philosophie qui préside aux actions de formation de la FFPP se fonde sur trois principes :

- Le premier précise que nos formations ne s'adressent qu'aux seuls psychologues ou étudiants en psychologie.
- Le deuxième affirme que les thèmes et les contenus des formations délivrés sont exclusifs de toute approche étrangère au champ de la psychologie ou aux intérêts des professionnels et de la profession.
- Le troisième souligne que les intervenants sont principalement des psychologues ou enseignants-chercheurs en psychologie.

La FFPP est en mesure de proposer à ce jour des formations dans les domaines suivants :

#### Formation d'animateurs de groupe d'analyse des pratiques

Cette formation, qui s'appuie sur une méthodologie active et participative, a pour objectif de permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la prise en compte de tous les aspects nécessaires à l'étude des situations, la régulation et le réajustement des pratiques afin d'animer des réunions d'analyse de pratiques.

#### Les écrits professionnels

L'objectif de cette formation est de permettre d'appréhender les enjeux et les responsabilités dans la production des écrits professionnels et de mettre en perspective les obligations déontologiques et juridiques et de comprendre les enjeux et les modes de communication intra et inter institutions.

#### Devenir psychologue expert : se former à l'expertise psychologique

Cette formation, qui se déroule sur deux jours, a pour objectif de permettre à des psychologues de s'inscrire dans une démarche d'experts auprès des tribunaux. Elle s'appuie sur des apports théoriques et pratiques à partir d'expériences concrètes et d'études de cas.

#### Étayage des pratiques de l'observation dans les lieux d'accueil de la petite enfance

L'objectif de la formation est donc d'aider les psychologues qui travaillent dans le secteur de la petite enfance à réfléchir au travail d'étayage des équipes, notamment autour du soutien à la pratique de l'observation. En effet c'est à partir de celle-ci rapportée par les professionnels que le psychologue doit travailler.

#### L'annonce des mauvaises nouvelles

Cette formation vise à acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans la situation de crise grave par l'appropriation de méthodes de présentation d'une situation problème en étudiant ses principaux aspects, notamment ses dimensions émotionnelles.

#### Les psychologues face aux demandes dans l'urgence

Cette formation doit permettre de savoir repérer et analyser les enjeux d'une demande faite dans l'urgence en adaptant son approche clinique aux spécificités du contexte et en construisant un cadre d'intervention psychologique adapté à la situation dans le respect de la déontologie et de l'éthique.

#### Communiquer à l'aide d'un diaporama

A l'issue de cette formation le psychologue est en capacité de concevoir un diaporama adapté à une communication professionnelle efficace.

#### Le psychologue et son employeur dans le secteur médico-social : leurs obligations réciproques

Cette formation a pour objectif de permettre au psychologue de droit privé sous le régime d'une convention collective de se situer dans ses relations avec l'employeur en tant que salarié et en temps que professionnel, dans le respect des obligations légales, conventionnelles et déontologiques.

#### Les adresses utiles

Retrouvez toutes ces formations et leurs détails sur le site de la FFPP, sous l'onglet Formation:

<http://www.psychologues-psychologie.net>

Pour nous écrire directement :  
[formationffpp@gmail.com](mailto:formationffpp@gmail.com)

FFPP - Formation

71 Av. Edouard Vaillant

92 774 Boulogne - Billancourt Cedex



# Librairie



**Le Journal des psychologues**

n° 284, Février 2011

Dossier : Le couple en psychanalyse

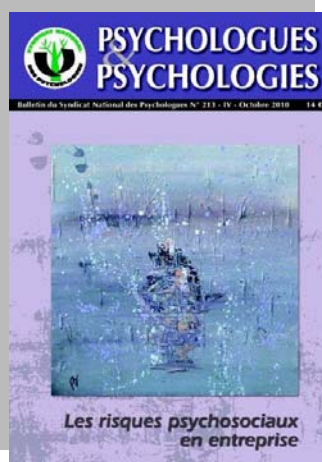
[www.jdpsychologues.fr](http://www.jdpsychologues.fr)



**Sciences Humaines**  
Mensuel n° 223  
Février 2011

Le retour à la solidarité

[www.scienceshumaines.com](http://www.scienceshumaines.com)



**Psychologues et Psychologies**  
N° 213

Les risques psychosociaux en entreprise

[www.psychologues.org](http://www.psychologues.org)



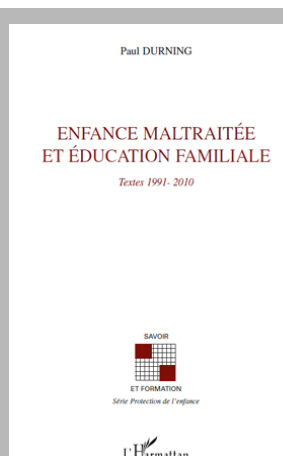
**A.N.A.E.**

N° 111 - 2011 -  
Vol 23 - Tome I

*La dyspraxie.*

[www.anae-revue.com](http://www.anae-revue.com)

[www.anae-revue.over-blog.com](http://www.anae-revue.over-blog.com)



**Enfance maltraitée et éducation familiale.**

Textes 1991-2010

Auteur : DURNING Paul  
Editeur : L'Harmattan  
Année : 2011



**Nouvelle revue de psychologie**

*Risques psychosociaux, une nouvelle catégorie sociale ?*

Numéro 10 -  
revue semestrielle



Mise en ligne des cahiers de psychologie  
**Numéro 18 : Dossier sur l'inconscient collectif**

<http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1743>



## Sommaire du *Bulletin de psychologie*

Tome 63 (3), N°507, 2010

www.bulletindepsychologie.net

www.bulletindepsychologie.net

### Tarif d'abonnement réduit au Bulletin de Psychologie pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de psychologie* et la FFPP. En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 €(au lieu de 85 €), pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP. Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP, pour souscrire l'abonnement.

A lire dans le dernier numéro varia du Bulletin de Psychologie 507, tome 63 (fasc. 3) :

Alaphilippe (Daniel), Maintier (Christine), Clarisse (René), Testu (François).— Effet du contexte scolaire sur l'estime de Soi à l'école primaire, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 169-174.

Auzoult (Laurent), Gangloff (Bernard).— Influence sociale d'une autorité dans une tâche perceptive : l'impact des injonctions, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 175-182.

Methivier (Jeremy).— Impact de la peur sur les représentations sociales du travail et du chômage, chez de jeunes adultes en recherche d'emploi, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 183-189.

Nusbaum (Fanny), Ribes (Gérard), Gaucher (Jacques). — La douleur chronique : une dépression liée au déficit d'empathie et d'endocongruence. Apports de l'hypnose, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N° 507, 2010, p. 191-201.

Douville (Oliver).— Y a-t-il une actualité de la notion d'« enfant-ancêtre » ?, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 203-215.

Herbé (Dominique).— L'amitié dyadique entre enfants de 5-6 ans. Interactions coopérantes, situations et représentation de la relation, *Bulletin de psychologie*, Tome 63 (3), N°507, 2010, p. 217-220.

enfance rêves éducation soi  
handicap intelligence  
hypnose imaginaire identité  
inconscient jugement  
mentalité libido mémoire  
névrose Freud conflits  
organisation perception  
personnalité ergonomie  
psychanalyse psychiatrie  
décision psychothérapie  
affects raisonnement  
mémoire mentalité névrose  
cognition repr  
culture libido Rorschach  
stratégies stress suicide  
trauma vieillissement  
violence identité  
apprentissage adoption  
agressivité acculturation  
adaptation ado  
addictions éducation rêves  
enfance rôle stéréotype  
handicap inconscient  
inconscient jugement  
imaginaire hypnose identité  
intelligence jugement  
mémoire mentalité névrose  
Freud conflits organisation  
enfance rêves éducation soi

## bulletin de psychologie

**des contributions originales couvrant les divers domaines de la psychologie**

L'indépendance éditoriale du *bulletin de psychologie* et son esprit d'ouverture favorisent la publication de travaux qui s'inscrivent dans les courants les plus actuels de la recherche comme ceux qui, novateurs, se situent hors de ces mouvements.

**une large diffusion internationale**

Dans plus de quarante pays des cinq continents, des bibliothèques, des laboratoires de recherche, des établissements employant des psychologues, assurent la permanence et la diffusion du *bulletin de psychologie*.

**un comité de rédaction, un comité de lecture et d'expertise**

Comme toutes les revues scientifiques, le *bulletin de psychologie* soumet, pour évaluation, les manuscrits à deux experts choisis parmi les chercheurs ou praticiens faisant autorité dans leur domaine. Cette procédure permet, à la fois, de maintenir un haut niveau de qualité scientifique et de conseiller les auteurs.

six numéros annuels constituant, depuis plus de 50 ans, une documentation irremplaçable

www.bulletindepsychologie.net

dossiers thématiques publiés récemment :

- Les groupes centrés (*focus groups*)
- Catégorisation sociale et langage
- Rorschach et méthode projective
- Psychopathologie de l'agir
- Entretiens de la psychologie II (2-4 novembre 2006)
- Enfants à haut potentiel et école
- Évaluation des psychothérapies
- Représentations sociales de la mondialisation
- Justice et psychologie
- Pratiques psychologiques dans le champ pénitentiaire
- Les sciences du travail et la question sociale
- Numéro 500 du *Bulletin de psychologie*
- Hommage à Robert Pagés
- L'intervention en psychologie du sport

Souscrivez un abonnement au *bulletin de psychologie* invitez y vos collègues et les bibliothécaires.

Les abonnements sont les premiers garants de la vie de notre revue et de son indépendance.

# L'agenda

## Février

- 1-2 février Formation Analyse des pratiques
- 25 février Bureau Fédéral
- 26 février Réunion GIRéDÉP

## Mars

- 11 mars Réunion Comité d'Organisation des Entretiens
- 12 mars Réunion GIRéDÉP
- 14-15 mars Formation Analyse des pratiques
- 18 mars Bureau fédéral
- 19 mars Réunion réécriture du code

22-23 mars Formation sur les Écrits professionnels

25-26 mars Forum du Journal des psychologues en Avignon

26 mars Journée d'étude : *Je grandis, Comment tu m'aides? Les interventions du psychologue auprès des 0-18 ans* à Nancy.

## Avril

2 avril États généraux de la psychologie à l'école

4-5 avril Formation analyse des pratiques

15 avril Bureau Fédéral

24

Fédérer n° 58 – Février 2011



Paris 2014

28<sup>th</sup> International Congress of Applied Psychology

## A.N.A.E. formations

APPROCHE NEUROPSYCHOLOGIQUE DES APPRENTISSAGES CHEZ L'ENFANT



école développement tests projectifs  
neuropsychologie examen psychologique  
rééducation apprentissages clinique  
interdisciplinarité difficultés troubles

Inscription /  
Contact

A.N.A.E. Formations  
Hedwige de Maigret  
126 rue Cardinet  
75017 PARIS  
hdm.anae@sfr.fr  
06 03 09 61 11

↑ formations 2010/2011

Journées de Psychologie et de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent

LYON

Cité Centre de Congrès

3,4,5 Novembre 2011

www.psy-colloque-2011.org



appea

PSYCHOPATHOLOGIE ET HANDICAP  
CHEZ L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

Questions, Tensions, Enjeux



# XXIII<sup>e</sup> Forum professionnel des psychologues AVIGNON – 24, 25 et 26 mars 2011

Organisé par

Le Journal des  
**psychologues**

## Le sujet et la norme Vers de nouvelles pratiques ?



La question du sujet est au cœur de l'exercice du psychologue. En parallèle, la société, sous la pression économique et socio-politique, n'a jamais demandé autant à l'individu : être performant, compétitif, l'« homo economicus » se doit d'être, en quelque sorte, à la hauteur. Devant cette exigence primordiale, et au regard des effets de la modernité, y a-t-il encore une place pour le sujet dans la société d'aujourd'hui ? Face à la normalisation, y a-t-il une place pour le singulier dans un collectif où émerge ce nouveau « malaise dans la civilisation » ? Comment les pratiques psychologiques peuvent y aider ou, tout au moins, accompagner l'autre en tant qu'être humain pris dans les contradictions, les paradoxes, qui font sa singularité ?

Aussi, la question de la norme traverse-t-elle toutes nos pratiques, confrontant le psychologue à une attente de résultat pour lui-même ou pour l'usager qu'il accompagne, qui est pris dans une demande d'évaluation, d'examen psychologique ou de procédure de recrutement, voire d'adaptation.

Construit pour que la parole soit au cœur du colloque, comme elle l'est dans la pratique du psychologue, la réflexion autour de la thématique se déroulera tout au long de ces trois journées pour favoriser ainsi les échanges et approfondissements entre professionnels et avec les nombreux intervenants.

**Plus de 60 conférenciers :** Eugène Enriquez, Roland Gori, Pierre Le Coz, Simone Korff-Sausse, Jacques Grégoire, Jean-Pierre Pinel, Nicolas Duruz, Emmanuel Diet, Jean-Luc Viaux, Patrick Cohen, Marc Maximin, Norbert Bon, Dana Castro, Maryse Siksou, Claude Lemoine, Yves Gérin, Claudine Veuillet-Combier, Philippe Woitchik, Isabelle Duret, Claude Sternis, Serge Raymond,...

[www.jdpsychologues.fr](http://www.jdpsychologues.fr)

**Vous y trouverez en version téléchargeable :**

- Tous les formulaires d'inscriptions (bulletin, convention...)
- L'argumentaire et le programme (mis à jour au fur et à mesure de son évolution)

**Vous avez la possibilité :**

- de vous inscrire en ligne
- de faire une réservation hôtelière **NOUVEAU**

**Contact :** Marie Rat – Tél. : 01 53 38 46 44 – Fax : 01 53 38 46 40 – Courriel : [secretariat.jdp@martinmedia.fr](mailto:secretariat.jdp@martinmedia.fr)  
Le Journal des psychologues, – 50 ter, rue de Malte – 75011 Paris

# L'adhésion à la FFPP

## Adhésion individuelle 2011

Tarif	1ère cotisation	Renouvellement
Normal	71€	106€
Retraité (1)	46€	76€
Réduit (2)	35€	35€

## Adhésion 14 mois (à partir du 01/11/2011)

Tarif	
Normal	71€
Retraité (1)	46€
Réduit (2)	35€

## Adhésion individuelle (à partir du 01/07/2011)

Tarif	
Normal	35,50€
Retraité (1)	23€
Réduit (2)	17,50€

## Adhésion organisationnelle 2011

Nombre d'anciens adhérents X 41€  
+  
Nombre de nouveaux adhérents X 26€<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAAJ (Aide Professionnelle, Aide et Assistance Juridique)

<sup>(2)</sup> Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.

## Cotisation APAAJ

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres : 26€.

## Cotisation de soutien possible

pour tous - Facultative  
56€

Simple, efficace et rapide réglez votre adhésion en ligne, retrouvez les tarifs

<http://www.psychologues-psychologie.net/images/stories/documentsffpp/adhesion/2011-tarifs.pdf>

Bulletin d'adhésion individuelle, Bulletin d'adhésion organisationnelle, Formulaire d'autorisation de prélèvement sont téléchargeables

[http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=2&Itemid=161](http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=2&Itemid=161)

Pour toute question contacter le Siège :

[siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Tel 01 55 20 54 29

Fax 01 55 20 54 01

### Directeurs de la publication

Brigitte Guinot et Benoît Schneider

### Rédacteur en chef

Marie-Jeanne Robineau

### Secrétaire de Rédaction

Céline Thiéry

### Comité de rédaction

Madeleine Le Garff, Michaël Villamaux, Daniel Le Garff, Aline Morize-Rielland, Christian Ballouard et Jacques Garry.

### Illustrations

Xavier D'Auzon

### Relecteurs :

Marie-Françoise Puget, André Ginel

**Siège social :** 77 Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

**Fax :** 01.55.20.54.01

### Bureaux :

71 Av. Edouard Vaillant

92 774 Boulogne - Billancourt Cedex

**Tél :** 01 55 20 54 29

[www.psychologues-psychologie.net/siege@ffpp.net](http://www.psychologues-psychologie.net/siege@ffpp.net)

N° ISSN : 1961 – 9707